

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DE LA FIIAPP ?

La FIIAPP est née en 1997 pour gérer des projets de coopération pour la gouvernabilité, financés à l'aide de fonds bilatéraux espagnols, venant principalement de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID), et multilatéraux, pour la plupart de la Commission Européenne, et à encourager la participation de l'administration espagnole à ces projets.

La FIIAPP compte également plusieurs programmes de formation des dirigeants politiques et sociaux, offre une assistance technique publique pour la réforme de l'État et la modernisation des administrations publiques en Europe et dans la région Méditerranéenne, en Afrique, en Amérique Latine et en Asie, et promeut la recherche pour la consolidation des institutions et la promotion de la gouvernance démocratique.

La gestion des connaissances comme philosophie d'action, la vocation européenne de la FIIAPP en tant qu'agent de la coopération, l'engagement envers l'égalité des genres et la valorisation de la jeunesse comme actif des processus de développement, sont les éléments transversaux de son activité.

LE COMITÉ

PRÉSIDENT/E

- Premier/ère Viceprésident/e du Gouvernement

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération
- Ministre de la Justice
- Ministre de la Présidence
- Ministre des Administrations Publiques
- Secrétaire d'État à la Coopération Internationale
- Secrétaire d'État pour l'Union Européenne
- Secrétaire d'État à la Justice
- Secrétaire d'État des Affaires Constitutionnelles et Parlementaires
- Secrétaire d'État pour l'Administration Publique
- Directeur/Directrice Adjoint/e du Cabinet de la Présidence du Gouvernement
- Vice-secrétaire du Ministre de la Justice
- Vice-secrétaire de l'Économie et des Finances
- Vice-secrétaire du Ministère des Administrations Publiques
- Directeur/Directrice de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
- Directeur/Directrice de Coopération avec l'Amérique Latine et les Caraïbes
- Directeur/Directrice de Coopération avec l'Afrique, l'Asie et l'Europe Orientale
- Directeur/Directrice du Centre des Études Politiques et Constitutionnelles
- Directeur/Directrice de l'Institut National de l'Administration Publique

SECRÉTAIRE

- Directeur/Directrice de la FIIAPP

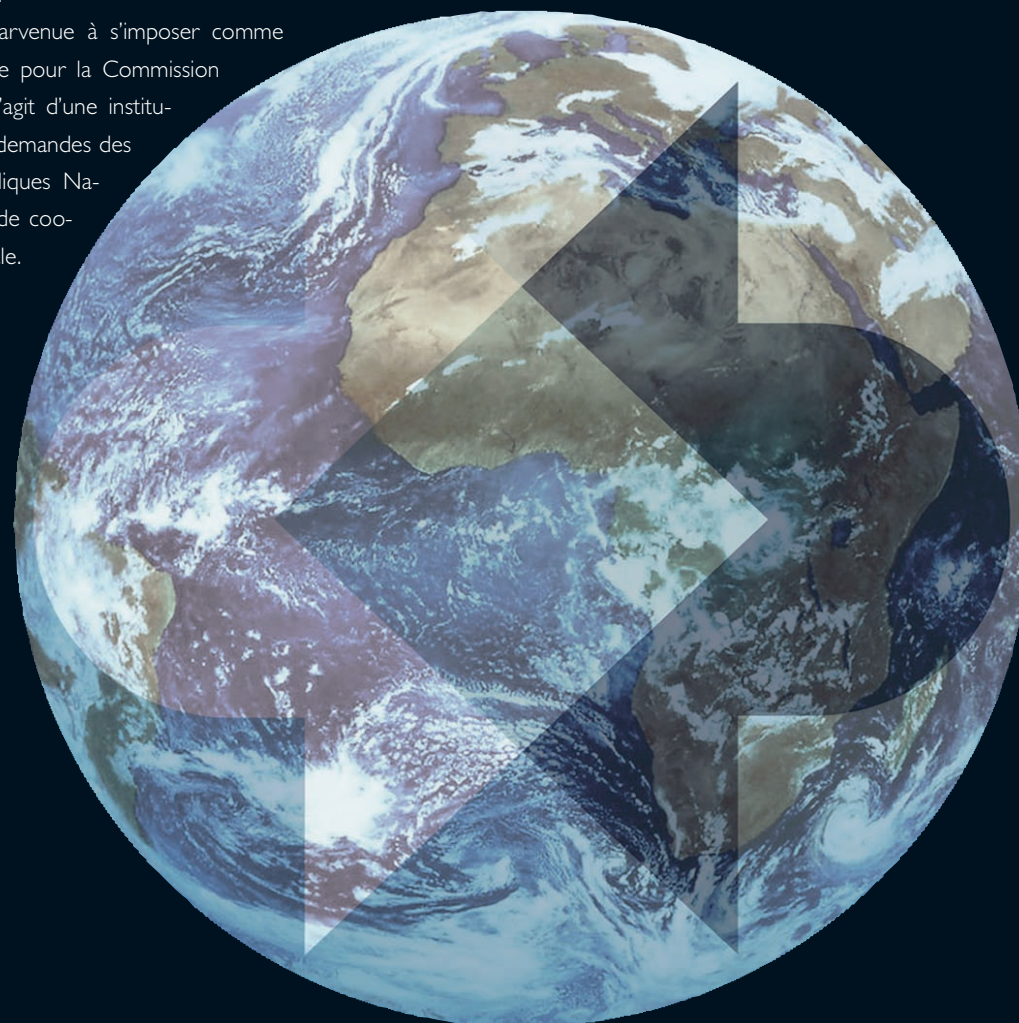
QUELQUES DONNÉES D'INTÉRÊT

↳ Depuis 1997, la FIIAPP a présenté plus de 500 projets de jumelage dans les zones de l'Europe et de la Méditerranée, et en a gagné plus de 200 jusqu'à décembre 2007.

↳ Chaque année, plus de 1.000 fonctionnaires espagnols participent au Programme de Jumelage.

↳ Le travail se déroule dans des secteurs très variés, parmi lesquels on soulignera, par nombre de projets, l'Économie et les Finances et l'Intérieur. D'autres domaines d'agissement importants ont été l'Agriculture, la Pêche et l'Alimentation, la Justice, l'Industrie et la Santé.

↳ La FIIAPP est parvenue à s'imposer comme modèle de référence pour la Commission Européenne, car il s'agit d'une institution qui canalise les demandes des Administrations Publiques Nationales en matière de coopération internationale.



www.fiiapp.org

C/ José Marañón, 12
28010 Madrid
Tel: + 34 915914600



hermanamientos@fiiapp.org

CONSTRUISANT ET PARTAGEANT L'EUROPE DEPUIS L'ESPAGNE

QU'EST-CE QUE LA FIIAPP?

La Fondation Internationale et pour l'Amérique Latine de l'Administration et des Politiques Publiques (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas - FIIAPP) est une fondation pour l'action extérieure dans le cadre de la coopération internationale pour la gouvernance démocratique et la consolidation institutionnelle. Elle opère au sein et au service du secteur public et mobilise au plan international le « savoir faire » des employés publics et les bonnes pratiques qui existent dans l'ensemble des Administrations Publiques espagnoles.

Son comité est présidé par le/la Premier/ère Viceprésident/e du Gouvernement tandis que la Commission Permanente est présidée par le/la Secrétaire d'État à la Coopération Internationale. En font également partie le Ministère des Administrations Publiques, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Présidence et le Ministère de l'Économie et des Finances.

Le principe général qui guide l'action de la FIIAPP est la promotion de processus aptes à consolider les gouvernements, administrations et institutions publiques démocratiques, et la fondation est au service des citoyens dans les pays récepteurs de l'aide au développement afin de contribuer à la transmission des valeurs de la Démocratie et au respect des Droits de l'Homme, sans oublier la mise en place de politiques publiques contribuant à réduire la pauvreté et la discrimination. C'est pourquoi la FIIAPP met à la disposition des gouvernements du monde entier les bonnes pratiques qui existent dans l'ensemble des Administrations Publiques espagnoles.

Par le biais de multiples activités, la FIIAPP encourage les relations des experts dans divers domaines des administrations espagnoles (au plan central, autonome et local) avec les gouvernements des pays qui souhaitent et ont besoin de leurs conseils. De plus, elle met à leur disposition des outils de gestion et de nouveaux instruments de coopération visant à la consolidation des institutions et à la promotion de la gouvernance démocratique. Elle dispose d'une équipe humaine, dans le siège et à l'étranger, composée de plus de 130 professionnel/les spécialisé/es dans plusieurs domaines de la coopération internationale.

PROGRAMME DE JUMELAGE TWINNING PROGRAMME



Fundación Internacional y para Iberoamérica
de Administración y Políticas Públicas

PAYS EUROPÉENS BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE JUMELAGE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PRÉADHÉSION (IPA)

PAYS ENTRÉS LORS DES DERNIERS ÉLARGISSEMENTS:

Bulgarie	Lettonie	République Tchèque
Chypre	Lituanie	Roumanie
Estonie	Malte	Slovaquie
Hongrie	Pologne	Slovénie

ACTUELS CANDIDATS À L'ADHÉSION :

Croatie	l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine	Turquie
---------	---	---------

PAYS POTENTIELLEMENT CANDIDATS À L'ADHÉSION:

Albanie	Kosovo (Res.UNSC 1244)	Serbie
Bosnie-Herzégovine	Monténégro	



PAYS BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE JUMELAGE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE (ENPI)

Algérie	Géorgie	Moldavie
Arménie	Israël	Syrie
Autorité Palestinienne	Jordanie	Tunisie
Azerbaïdjan	Liban	Ukraine
Biélorussie	Libye	Russie
Égypte	Maroc	

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE JUMELAGE OU TWINNING?

Le programme de Twinning ou Jumelage a été créé en 1997 par la **Commission Européenne** afin d'aider les administrations des pays candidats de l'**Europe Centrale et Orientale** qui allaient entrer dans l'Union Européenne à l'introduction de l'acquis communautaire (corps normatif et procédures communautaires) et à la conséquente réforme de leurs institutions.

Le programme se base sur le soutien des administrations d'un ou plusieurs États Membres à l'administration du pays bénéficiaire pour moderniser ses structures administratives et constituer les ressources humaines.

Actuellement, et du fait du succès atteint, le programme, outre le fait de s'appliquer aux douze derniers pays entrés dans l'Union Européenne et aux derniers pays en cours d'adhésion, s'applique aussi aux pays potentiellement candidats à l'adhésion, ainsi qu'aux pays entrant dans la nouvelle **Politique Européenne de Voisinage**.

L'objectif poursuivi par ce programme dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage est la création de nouveaux Accords d'Association qui permettent de resserrer les liens économiques et politiques entre une région et l'autre par le biais de leurs institutions. Ainsi, les pays bénéficiaires pourront employer le programme de Jumelage pour promouvoir des améliorations dans leurs administrations et rapprocher leurs ordonnancements de l'acquis communautaire.



COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME DE JUMELAGE OU TWINNING?

L'axe du Programme consiste à établir des rapports entre les administrations des divers pays afin de donner lieu à un flux d'échange d'expériences, de connaissances et d'informations. Pour cela, les pays sollicitant le Jumelage identifient leurs besoins avec le soutien des Délégations de la Commission Européenne dans ces pays et les traduisent en fiches techniques. Par le biais des Points de Contact Nationaux, ces fiches circulent entre les administrations homologues des États Membres, qui sont invitées à présenter des projets pouvant les aider dans ce processus.

Le budget d'un projet de Jumelage oscille entre cent mille et deux millions d'euros. Les institutions jumelées, pendant une période comprise entre six mois et deux ans, travaillent à de multiples activités (par exemple, visites d'étude, séminaires de formation, protocoles d'action, présence de fonctionnaire(s) ou expert(e)(s) à court terme, etc.) sous le suivi du leader du projet (un ou une fonctionnaire de haut rang appartenant à l'État Membre de l'Union Européenne qui apporte son soutien institutionnel) et l'accompagnement quotidien d'un ou une fonctionnaire déplacé(e) dans l'institution bénéficiaire, afin d'atteindre les objectifs fixés.

La FIAPP est l'institution responsable de la gestion du Programme de Jumelage en Espagne. Grâce à l'engagement des Administrations Publiques espagnoles, la FIAPP est parvenue à mobiliser depuis 1997 **plus de 5.000 fonctionnaires** sur différents projets dans des matières où l'Espagne se trouve à l'avant-garde; des domaines comme la modernisation de la justice et des forces de sécurité, la gestion des fonds structurels et de cohésion, la décentralisation et la gestion de la Sécurité Sociale et le Service des Impôts, entre autres.

L'expérience de la FIAPP place l'Espagne au quatrième rang des États Membres en termes de Twinning attribués (plus de 200 jusqu'en décembre 2007) derrière l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

La gestion centralisée du Programme par le biais de la FIAPP est devenue un modèle de référence pour la Commission Européenne. Face au modèle d'autres pays européens où chaque ministère dispose d'un organisme propre qui gère ses actions dans le cadre de l'Action Extérieure, l'Espagne a parié sur un modèle développé à travers une institution unique qui lui a permis de canaliser efficacement les demandes des Administrations Publiques nationales.

Outre la bonne qualité des projets présentés, le succès est dû à la confiance des institutions de ces pays et de la Commission Européenne elle-même dans l'ensemble des Administrations Publiques espagnoles. Le fait d'avoir vécu une période de renouvellement constant depuis la transition démocratique et la connaissance de première main des difficultés et des opportunités qu'offre ce processus renforce l'empathie institutionnelle envers les fonctionnaires espagnols et place l'ensemble des Administrations Publiques espagnoles parmi les plus dynamiques et les plus compétitives.

Au-delà de l'importance de ces projets pour encourager le processus d'élargissement de l'Union Européenne, les jumelages institutionnels ont réussi à consolider les alliances entre les administrations espagnoles et les administrations européennes, créant des réseaux d'information et d'échange des connaissances pour faire face aux nouveaux défis de la mondialisation et aux nouvelles demandes des citoyens.

